

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 10 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 30 mars 2018

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, MECHE, DANVY, SCHNEIDER et NOGRETTE Messieurs JUBERT, BARRE, LOUPIAS, MARIN, BURDIN, CAMUS, DAUBORD, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, GUILLOT et BORGEAIS

Absents excusés:

Madame BERTHON a donné pouvoir à Madame PROT
Madame BIDAULT a donné pouvoir à Madame SCHNEIDER
Monsieur BOSCARINO a donné pouvoir à Monsieur DAUBORD
Monsieur TELLIER, représenté par sa suppléante Madame NOGRETTE
Monsieur VALET, représenté par son suppléant Monsieur GUILLOT

Assistaient également :

Monsieur VANGAEVEREN, Trésorier,
Mesdames PAULMIER et MELIN, Messieurs ROCAMORA et RENARD, membres suppléants,
Mesdames Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale et Catherine BOISBOURDIN, responsable du service finances.

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 5 mars 2018 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du Jour :

- Acquisition d'un camion- benne de collecte des ordures ménagères

Le conseil accepte à l'unanimité.

Présentation des budgets 2018

Monsieur le Président présente son rapport sur les projets de budgets 2018.

Comptes de Gestion 2017 des Budgets Logements, Affaires économiques et Principal

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN, Trésorier

N°03/01-2018 – Approbation des comptes de gestion 2017 dressés par Monsieur Jean Philippe VANGAEVEREN, Trésorier

Monsieur le Trésorier présente les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que les comptes de gestion qu'il a dressés accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Communautaire, statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution des budgets de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- la comptabilité des valeurs inactives,

après avoir entendu la confirmation de Monsieur VANGAEVEREN, Trésorier, sur l'énoncé des comptes de gestion, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier, pour l'exercice 2017 visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation des Comptes Administratifs

Monsieur CAMUS, Président quitte la salle.

N°03/01-2017 - Compte Administratif 2017 Budget « Affaires économiques »

Monsieur Christian BORGEAIS, 1^{er} Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 du budget annexe « affaires économiques». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président qui a quitté la salle pendant cet exposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				45 872.26		
Opérations de l'exercice	192 085.59	175 948.62	445 571.67	566 194.10	637 657.26	742 142.72
TOTAUX	192 085.59	175 948.62	445 571.67	612 066.36	637 657.26	788 014.98
Résultats de clôture	16 136.97			166 494.69		150 357.72
Restes à réaliser			122 169.50		122 169.50	
TOTAUX CUMULES	192 085.59	175 948.62	567 741.17	612 066.36	759 826.76	788 014.98
RESULTATS DEFINITIFS	16 136.97			44 325.19		28 188.22

2) constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N°03/02-2018 - Compte Administratif 2017 Budget « Logements »

Monsieur Borgeais, 1^{er} Vice-Président, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 du budget annexe « Logements». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président qui a quitté la salle pendant cet exposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		43 308.66	7 934.48		7 934.48	43 308.66
Opérations de l'exercice	230 316.75	235 774.92	199 901.88	151 202.98	430 218.63	386 977.90
TOTAUX	230 316.75	279 083.58	207 386.36	151 202.98	438 153.11	430 286.56
Résultats de clôture		48 766.83	56 633.38		7 866.55	
Restes à réaliser			166.58		166.58	
TOTAUX CUMULES	230 316.75	279 083.58	208 002.94	151 202.98	438 319.69	430 286.56
RESULTATS DEFINITIFS		48 766.83	56 799.96		8 033.13	

2) constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N°03/03-2018 - Compte Administratif 2017 Budget « Principal »

Monsieur Borgeais, 1er Vice-Président rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 du budget « Principal ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2017 du budget correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, qui a quitté la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	11 908.92		196 461.19		208 370.11	
Opérations de l'exercice	2 685 711,71	2 937 119.53	551 971.88	894 714.84	3 237 683.59	3 831 834.37
TOTAUX	2 697 620.63	2 937 119.53	748 433.07	894 714.84	3 446 053.70	3 831 834.37
Résultats de clôture		239 498.90		146 281.77		385 389.67
Restes à réaliser			148 946.78	51 906.00	148 946.78	51 906.00
TOTAUX CUMULES	2 697 620.63	2 937 119.53	897 379.85	946 620.84	3 595 000.48	3 883 740.37
RESULTATS DEFINITIFS		239 498.90		49 240.99		288 739.89

2) constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affectation des résultats

N°03/05-2018 – affectation des résultats des budgets Logements, Affaires économiques et Principal

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, que les **Comptes Administratifs 2017 des Budgets**:

- « **Principal** » est excédentaire en section de fonctionnement de **251 407,82 €** et excédentaire en section d'investissement de **342 742,96 €**.

- « **Logements** » est excédentaire en section de fonctionnement de **5 458,17 €** et déficitaire en section d'investissement de **48 698,90 €**.

- « **Affaires économiques** » est déficitaire en section de fonctionnement de **16 136,97 €** et excédentaire en section d'investissement de **120 622,43 €**,

Il propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2017 comme suit :

« **Budget Principal** » :

Excédent de fonctionnement clôture 2017 : 239 498,90 €

Excédent d'investissement clôture 2017: 146 281,77 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement reporté : 239 498,90 €

001 - Excédent d'investissement reporté : 146 281,77 €

« **Budget Logements** » :

Excédent de fonctionnement clôture 2017 : 48 766,83 €

Déficit d'investissement clôture 2017 : 56 633,38 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - Déficit d'investissement reporté : 56 633,38 €

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 48 766,83 €

« **Budget Affaires Economiques** » :

Déficit de fonctionnement clôture 2017: 16 136,97 €

Excédent d'investissement clôture 2017 : 166 494,69 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002- Déficit de fonctionnement reporté : 16 136,97 €

001- Excédent d'investissement reporté : 166 494,69 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces propositions et décide des inscriptions budgétaires telles que proposées.

Vote des taux, redevances et participations 2018

N°03/06 -2018 - Taux d'imposition des taxes additionnelles 2018

Monsieur le Président rend compte des réflexions du Bureau en date du 27 mars 2018, qui propose de fixer les taux des taxes additionnelles 2018 avec une actualisation de 1.24 % correspondant à l'index du coût de la vie, comme suit :

Taxes	Taux 2018
Taxe d'Habitation	12.23 %
Taxe sur le Foncier Bâti	5.02 %
Taxe sur le Foncier Non -Bâti	15,73 %

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ces propositions et fixe les taux des taxes additionnelles 2018 tels que proposés ci-dessus.

N°03/07-2018- Taux d'imposition de la Contribution Foncière des Entreprises 2018

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, qu'en 2011, la taxe Professionnelle a été supprimée par l'Etat et qu'une nouvelle contribution a été mise en place. Il s'agit de la contribution Economique du territoire ou CET, qui comprend la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et une part foncière : la cotisation foncière des entreprises (CFE) dont le taux doit être fixé par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux de CFE pour 2018 et de le maintenir à 22.66 %.

N°03/08-2018 – Taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président rend compte des réflexions du Bureau en date du 27 mars 2018, qui propose d'actualiser le taux de TEOM pour 2018 en fonction de l'indice du coût de la vie (1.24%) et de le porter à 14.80 %.

Monsieur BURDIN intervient pour mettre en garde le conseil sur l'application d'une augmentation du taux. il se demande si elle est justifiée. Monsieur Camus rappelle que la Communauté de Communes a pour projet d'acquérir un nouveau camion équipé d'une benne de collecte.

Monsieur BARRE a constaté que les administrés ne trient pas correctement les déchets et mettent n'importe quoi dans les sacs jaunes. En effet, la cdc ne fournit pas les sacs noirs. Il souhaite savoir si le tri n'est pas meilleur quand les sacs noirs sont fournis comme c'est le cas sur LE BLANC.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018 tel que proposé ci-dessus.

N°03/09-2018 – Participation pour la collecte des ordures ménagères hors territoire

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le service de ramassage des ordures ménagères peut être amené à collecter certains foyers hors du territoire communautaire. Il rappelle qu'une convention a été signée avec les collectivités concernées et que ce service est facturé selon un coût par habitant fixé chaque année.

Aussi, pour 2018, il propose d'actualiser ce montant en fonction de l'index du coût de la vie (1.24%) et de le porter à 78.15 € par équivalent habitant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe le montant de la participation 2018 pour la collecte des ordures ménagères hors territoire à 78,15 € par équivalent habitant.

N°03/10-2018 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale des Ordures Ménagères.

Sur proposition du Bureau, il propose de modifier le montant et les modalités de calcul de cette redevance pour 2018, comme suit :

<i>ETABLISSEMENTS</i>	<i>Base forfaitaire retenue</i>	<i>Montant Unitaire 2018</i>	<i>Redevance annuelle 2018</i>
Site de Bellebouche	40	78,15 €	3 126,00 €
Parc Animalier de La Haute Touche	30	78,15 €	2 344,50 €
Entreprise « Noiseraie Productions »	15	78,15 €	1 172,25 €
Superette d'Azay-le-Ferron	7	78,15 €	547,05 €
Supérette de Mézières-en-Brenne	7	78,15 €	547,05 €
Maison de Retraite de Mézières-en-Brenne	35	78,15 €	2 735,25 €
Camping d'Azay-le-Ferron	0		FERME
Camping de Mézières-en-Brenne	4	78,15 €	312,60 €
Camping de Migné	1	78,15 €	78,15 €
		Total	10 862,85 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide d'appliquer la redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères comme proposé ci-dessus.

Départ de Monsieur PROUTEAU et de sa suppléante Madame PAULMIER.

N°03/11-2018 – Loi NOTRe – Compétence GEMAPI : Participation au SMAMVB (Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la Loi NOTRe, la Communauté de Communes a transféré la compétence GEMAPI au SMAMVB. La Communauté de Communes ayant instauré la taxe GEMAPI au 1er Janvier 2018, elle percevra le produit de cette taxe en 2018 d'un montant de 46 687 € qu'il convient de reverser au SMAMVB. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide de reverser le produit attendu 2018 de la taxe GEMAPI au SMAMVB, soit un montant de 46 687 €.

N°03/12-2018 – Loi NOTRe – Compétence Tourisme : Participation à l'association « Office de tourisme Intercommunautaire destination Brenne ».

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la Loi NOTRe, la Communauté de Communes a transféré la compétence Tourisme à l'association « Office de Tourisme Intercommunautaire destination Brenne ». Le montant de la participation pour 2018 a été fixé à 14 700 €.

Il rappelle que la Communauté de Communes ayant instauré la taxe de séjour forfaitaire, elle percevra le produit de cette taxe en 2018 qui sera reversé intégralement à l'association.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une participation à l'Office de Tourisme Intercommunautaire destination Brenne, d'un montant de 14 700 €.

Subventions aux associations 2018

N°03/13-2018- Attributions de subventions aux associations

Le Président informe le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes.

Suite à l'étude de ces dossiers par la commission des Finances, le Bureau propose d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant proposé
Budget Principal	
Ecole de tir – Club de tir Brennou	200 €
Tour Boischaut Champagne Brenne	800 €
Union cycliste de MARTIZAY	200 €
Club de Tennis de Table de MARTIZAY	200 €
Judo club de la Brenne	200 €
Total	1 600 €

Monsieur Etienne MARIN demande pourquoi il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à l'association Tour Boischaut Champagne Brenne et non 200 € comme pour les autres? Monsieur CAMUS précise que c'est un choix délibéré car si l'on veut maintenir une course cycliste de ce niveau sur le territoire, il est nécessaire d'apporter une aide à cette association en adéquation avec l'importance des dépenses que l'organisation d'une telle manifestation génère. Il précise que l'association avait demandé 900 €.

Monsieur Camus informe le conseil que c'est dès maintenant qu'il faut se positionner sur l'organisation ou non de cette course l'an prochain. Le conseil ne se prononce pas sur ce point.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations tel que proposé ci-dessus.

Vote des budgets 2018

N°03/14-2018 – Vote du Budget primitif « Affaires économiques »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Affaires économiques » 2018, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
002 – Déficit à reporter	16 136.97 €	002 – Excédent à reporter	0 €
011- Charges à caractère général	36 451.27 €	70 – Produits des services du domaine	1 532 €
012- Charges de personnel	25 430.00 €		
65- Autres charges	0 €	74 – Participation du Budget Principal	92 460.69 €
66- Charges financières	21 006.45 €	75 - Autres produits de la gestion courante	57 063.00 €
042 - Amortissements	98 710.00 €	042 - Amortissements	46 679.00 €
TOTAL	197 734.69 €	TOTAL	197 734.69 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	0 €	001- Résultat d'investissement reporté	166 494.69 €
21- Immobilisations corporelles	2 839.50 €	13- Subventions d'équipement	345 558.00 €
23- Immobilisations en cours	534 482.19 €	040- Amortissements	98 710.00 €
16- Remboursement de la dette	71 100.00 €	024 – Produits des cessions d'immobilisations	44 338.00 €
040- Amortissements	46 679.00 €		
TOTAL	655 100.69 €	TOTAL	655 100.69 €

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 197 734.69 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 655 100.69 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget telle que présentée.

N°03/15-2018 – Vote du Budget primitif « Logements »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget annexe « Logements » 2018, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	33 571.05 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
012 – Charges de personnel	31 050.00 €		
022-dépenses imprévues	2 000.00 €	70 – Produits des services du domaine	3 769.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	6 288.00 €		
65 – Autres charges de gestion courante	0 €		
66- Charges financières	20 054.95 €	75 - Autres produits de la gestion courante (loyers)	164 947.00 €
042 - Amortissements	139 839.00 €	042 - Amortissements	64 087.00€
TOTAL	232 803.00 €	TOTAL	232 803.00 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001- Solde d'exécution reporté	56 633.38 €	13- Subventions d'équipement	0.00 €
16- Remboursement de la dette	107 950.00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	61 776.55 €
21- Immobilisations	0.00 €	040- Amortissements	139 839.00 €
23- Immobilisations	30 000.00 €	1068- Excédent de fonctionnement	48 766.83 €
		021- virement de la section de fonctionnement	6 288.00 €
040- Amortissements	64 087.00 €	165- Caution	2 000.00 €
TOTAL	258 670.38 €	TOTAL	258 670.38 €

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 232 803.00 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 258 670.38 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget telle que présentée.

N°03/16-2018 – Vote du Budget primitif « Principal »

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Budget principal 2018, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
002- Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	002- Excédent de fonctionnement reporté	239 498.90 €
011- Charges à caractère général	904 208.15 €	013 – Atténuations de charges	23 105.00 €
012- Charges de personnel	1 089 094.00 €	70 – Produits des services du domaine	273 308.00 €
012- Charges de personnel extérieur	119 953.00 €		
65 – Indemnités des élus	58 427.00 €	73 – Impôts et taxes	1 984 822.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	55 579.00 €		
66 - Charges financières	11 828.00 €	74 – Dotations et participations	629 502.04 €
67 – Charges exceptionnelles	92 460.69 €	75 - Autres produits de la gestion courante	1 300.00 €
014- Atténuations de produits	327 686.82 €	77 – Produits exceptionnels	0.00 €
022- Dépenses Imprévues	25 800.00 €	042 - Amortissements	60 076.00€
023- Virement à la section d'investissement	317 062.28 €	744 - FCTVA	8 990.00 €
042 - Amortissements	218 503.00 €		
TOTAL	3 220 601.94 €	TOTAL	3 220 601.94 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
001 - Déficit reporté	0.00 €	001- Excédent reporté	146 281.77 €
16- Remboursement de la dette	68 826.00 €	021- Virement de la section de fonctionnement	317 062.28 €
20 – Immobilisations incorporelles	400.00 €	13- Subventions d'équipement	145 856.00 €
21- Immobilisations corporelles	467 561.00 €	13 – Participation des communes	16 050.00 €
23- Immobilisations corporelles en cours	322 574.00 €	16- Emprunts et dettes assimilés	15 000.00 €
040- Amortissements	60 076.00 €	040- Amortissements	218 503.00 €
		10222- FCTVA	60 683.95 €
TOTAL	919 437.00 €	TOTAL	919 437.00 €

Il propose donc d'adopter ce budget comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 220 601.94 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 919 437.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de budget telle que présentée.

N°03/17-2018 – Participation du budget « Principal » au budget « Affaires économiques »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'afin d'équilibrer le budget annexe « Affaires économiques » 2018, il est nécessaire de prévoir une participation du budget «Principal », d'un montant de **92 460,69 €**. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Régularisation comptable des amortissements

Monsieur VANGAEVEREN, Trésorier explique la raison des deux délibérations relatives à ce point.

N°03/18-2018 – Transfert comptable des subventions perçues pour la voirie et les opérations « Coeur de Village suite à la délibération du 4 avril 2017.

Par délibération en date du 4 avril 2017, le Conseil Communautaire a décidé l'arrêt de la comptabilisation des amortissements pour les travaux de voirie et des Cœurs de Villages.

Cette décision nécessite que soient ré-imputées les subventions perçues pour ces travaux. En effet, elles sont actuellement imputées sur des comptes de subventions transférables (comptes 131x et 133x) et il convient désormais de les comptabiliser sur des comptes de subventions non transférables (132x et 134x).

Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire au sein de la section investissement (chapitre 041) pour laquelle l'ouverture de crédits suivante est nécessaire. Les opérations relatives aux comptes 133x et 134x sont des opérations réelles.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
1311	041	83 065,34 €	1321	041	83 065,34 €
1312	041	1 088 981,74 €	1322	041	1 088 981,74 €
1313	041	734 430,94 €	1323	041	734 430,94 €
13141	041	694 063,88 €	13241	041	694 063,88 €
1318	041	19 253,60 €	1328	041	19 253,60 €
1331		38 986,80 €	1341		38 986,80 €
1332		169 648,25 €	1342		169 648,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à la comptabilisation des opérations de transfert des subventions amortissables en non amortissables selon le tableau ci-dessus et charge Monsieur le Président et le Monsieur le Trésorier communautaire de la comptabilisation des écritures qui en découlent.

N°03/19-2018 – Régularisation comptable des amortissements de la voirie et des opérations « Cœurs de Village » et régularisation des subventions d'investissement transférées au compte de résultat suite à la délibération du 4 avril 2017.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 4 avril 2017, le Conseil Communautaire a décidé l'arrêt de la comptabilisation des amortissements pour les travaux de voirie et des Cœurs de Village.

Par délibération adoptée ce jour, le Conseil Communautaire a décidé de transférer les subventions perçues pour ces immobilisations vers des comptes de subventions non transférables. Le cas échéant, il convient par conséquent de régulariser tous les transferts effectués à ce titre jusqu'au 31/12/2017. En outre, il convient également de rectifier les amortissements comptabilisés pour la voirie et les opérations « Cœurs de Village » à cette même date.

La circulaire Ministère de l'Intérieur et Ministère des Finances et des Comptes Publics du 12/06/2014 concernant la mise en œuvre de l'avis du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CnoCP) n°2012-05 du 18/10/2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changement d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales stipule que : « *la correction d'erreur est neutre sur le résultat de l'exercice* » et que celle-ci est corrigée « *en situation nette* » ; c'est à dire « *au sein du passif de haut de bilan... même lorsque les corrections d'erreur concernent des opérations qui auraient dû, lors des exercices antérieurs, transiter par le compte de résultat* » : ce qui est le cas des amortissements.

Cette régularisation fait intervenir le compte **1068 « Excédents de fonctionnement reportés »** en contrepartie des comptes de haut de bilan à rectifier. Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire que le comptable de la collectivité doit passer au vu d'une délibération du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Trésorier à effectuer les écritures de correction suivantes :

- Au titre de la rectification des amortissements de subventions :

Débit 1068	1 259 593,58€	Crédit 13911	60 628,78€
		Crédit 13912	540 553,45€
		Crédit 13913	243 038,43€
		Crédit 139141	310 310,63€
		Crédit 139148	15 341,29€
		Crédit 13918	12 594,18€
		Crédit 13932	77 126,82€
		TOTAL	1 259 593,58€

- Au titre des amortissements de la voirie et des « Cœurs de Village » :

Débit 28135	984 407,04€	Crédit 1068	3 412 332,82€
Débit 28138	143 387,45€		
Débit 28151	2 246 615,27€		
Débit 28152	6 264,18€		
Débit 28158	31 658,88€		
TOTAL	3 412 332,82€		

Il est précisé que ces écritures étant non budgétaires, elles seront sans impact sur le résultat de l'exercice 2018.

Personnel

N°03/20-2018 - Création d'un poste d'agent d'animation contractuel

Monsieur le Président informe le conseil de la demande de mise en disponibilité d'un agent d'animation. Afin de pourvoir à son remplacement il propose de recruter un agent contractuel à temps complet à compter du 25 juin 2018 pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois, avec une rémunération brute mensuelle basée sur le taux horaire du SMIC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent contractuel à temps complet à compter du 25 juin 2018 pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, avec une rémunération brute mensuelle basée sur le taux horaire du SMIC. Monsieur le Président est autorisé à recruter cet agent et à signer le contrat correspondant.

N°03/21-2018 – Modification de Poste : Ouverture d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Monsieur Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018. Cette modification, préalable à sa nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, Monsieur le Président propose au conseil communautaire, la création à compter du 1^{er} mai 2018, d'un emploi de Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Par ailleurs, il demande aux membres de l'assemblée de supprimer, à compter du 1^{er} mai 2018 un emploi de Rédacteur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2018, et de supprimer un emploi de Rédacteur, à compter de cette même date.

Remplacement des agents titulaires indisponibles

Point ajourné

Voirie

N°03/-22-2018 - Lancement de la consultation pour les travaux du programme Voirie 2018

Monsieur le Président de la commission Voirie rappelle le programme de modernisation de la voirie communautaire présenté dans le débat d'orientations budgétaire 2018. Afin de permettre la réalisation de ces travaux dès le printemps, il propose de lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée comportant trois lots :

- lot n° 1 : Reprofilages et tapis aux enrobés froids.
- lot n° 2 : ECF
- lot n° 3 : Assainissement, création de fossés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée.

N°03/23-2018 – Consultation pour l'achat de fournitures pour l'entretien de la voirie

Monsieur le Président de la commission Voirie rappelle le fonctionnement du service d'entretien de la voirie communautaire en régie. Afin d'assurer les travaux d'entretien il est nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur réalisation. Pour ce faire il propose de lancer, sous forme d'un marché à procédure adaptée, la consultation d'entreprises pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée.

Monsieur Barre a demandé que les convocations pour la commission voirie soient reçues plus tôt par rapport à la date de réunion. En effet un délai de seulement 8 jours entre la réception et la réunion n'est pas suffisant pour permettre aux élus de se rendre disponibles.

Affaires économiques

Construction d'un commerce multiservices à Paulnay : Avenants au marché de travaux

Les devis n'ayant pas été transmis dans leur intégralité, ce point a été ajourné.

Ordures ménagères

N°03/24-2018 - Acquisition d'un camion châssis et d'une benne de collecte des ordures ménagères

Monsieur le Président de la commission ordures ménagères informe le conseil de la nécessité de remplacer l'un des camions benne de collecte des ordures ménagères devenu vétuste. Afin, d'étaler cette dépense sur deux exercices budgétaires, il propose de lancer la consultation pour l'acquisition d'un camion châssis en 2018 et pour l'équipement de celui-ci d'une benne de collecte sur 2019. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises sous forme d'un marché à procédure adaptée.

Fait à St Michel en Brenne, le 12 avril 2018

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

